

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE – ELECTIVE DES CLUBS DU DISTRICT DU PUY DE DOME DE FOOTBALL

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

Au siège de l'antenne de Cournon de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

– Z.I. du Bois Joli à COURNON

Après vérification des pouvoirs, il est établi que le quota des voix comptabilisées permet à l'Assemblée des clubs du District du Puy de Dôme de délibérer légitimement et conformément aux dispositions prévues aux statuts sur toutes les questions inscrites à l'Ordre du jour de cette réunion.

Total de voix des inscrits : **896**

Total de voix des présents : **619 (moitié + 1 : 449)**

Clubs absents:

ET.S. ARCONSAT - F.C. AUBIEROIS - FOOTBALL CLUB AUGEROLLOIS - R.A.S. BEAUREGARD L'EVEQUE - AM. LAIQ. S. DE BESSE EGLISENEUVE - FRATERNELLE AM. LE CENDRE - F.C. CHAMALIERES - ENTENTE CHARBLOT - F.C. CHATEL GUYON - A.S. MONTFERRANDAISE - A. DES GUINIÉNS DE LA RÉGION AUVERGNE F. C. - CLERMONT OUTRE MER – CLT OUVOIMOJA - CLERMONT FOOT 63 - FOOTBALL CLUB CLERMONT INTERNATIONAL - U.S. COURPIEROISE - A.S. CUNLHATOISE - U.S. ENNEZAT - A.S. ESCOUTOUX - ET.S. DES VOLCANS MALAUZAT - A.S. DE MALINTRAT - U.S. MENAT - NEUF EGLISE - U.S. MENETROL - U.S. DE MESSEIX BOURG LASTIC - ENT.C.A.S. DUROLLIEN GRPE PORTUG - U.S. PALLADUC - U. S. PERTUIS - C.S. PONT DE DORE - C.S. PONT DU CHATEAU - A.S. PONTGIBAUD FOOTBALL - F.C. RIOMOIS - U.S. RISSOISE - A.S. ROYAT A.C. - ENT.F.C. ST AMANT ET TALLENDE - SAINT-AMANT ET TALLENDE SPORTING CLUB - U.S. ST BEAUZIRE - U.S. ST SYLVESTRE PRAGOULIN - F. C. THIERS AUVERGNE - U.S. VERNINOISE - IMMENCITE ASSOCIATION - L'OUVERTURE -

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 09 h 30 par le Président Philippe AMADUBLE qui remercie les clubs pour leur présence.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2024

Aucune remarque n'étant formulée par l'Assemblée, le procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 juin 2024, mis en ligne et consultable sur le site internet, est adopté à l'unanimité.

Election de la délégation

des représentants des clubs de District pour l'Assemblée Générale de la Ligue

Mme Laurence DALLE, Directrice, ouvre l'Assemblée Générale Elective en présentant la liste des 11 candidatures à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de district à l'assemblée Générale de la Ligue et rappelle les dispositions statutaires à savoir que c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant

Candidatures des Délégués

Anthony ARCHIMBAUD – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

Thierry BAPT – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

Cyrille BARTHELEMY – Licencié éducateur à CEBAZAT SPORTS

Jacques BOURDAROT – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

François BOURGNE – licencié Dirigeant à l'A.S. ST GERMAIN LE VERNET

Jean-François CERRALBO – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

Jean-Paul CHASTAGNIER – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

Christian HOMETTE - Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

Yves MAIGNOL – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

MATHIEU Charlène - Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

NORA Gil– licencié Dirigeant à l'A.S. MONTFERRAND

Mme Laurence DALLE communique les instructions nécessaires au bon déroulement du vote à bulletin secret.

4 scrutateurs sont choisis pour constituer le bureau de vote : Mme Sandrine CAMBRAYE (Présidente du club CLT TOUTES NATIONALITES) – Mme Florence RAMPAL (dirigeante de l'A.L. GLAINE MONTAIGUT) – Mr Alexandre REVIRON (arbitre officiel) – Mr Gérard BARRIER (Dirigeant du F.C. PERIGNAT)

Une interruption dans le déroulement de la réunion est rendue indispensable pour permettre à chaque club présent de voter et procéder ensuite au dépouillement.

Allocution de Monsieur Philippe AMADUBLE

Président du District du Puy-de-Dôme de Football

Mesdames, Messieurs, chers amis

Avant d'ouvrir cette Assemblée, permettez-moi de vous présenter et remercier les personnalités qui nous font l'amitié d'être à nos côtés

- Mr Guy POITEVIN, Président du District de l'Allier
- Mr Serge CHARRET, vice-président de la Caisse régionale du CREDIT AGRICOLE CENTRE France
- Mme Nicole CONSTANCIAS, membre du Conseil de Ligue
- Mr Yves BEGON, ancien membre du Conseil de Ligue
- Mr André CHAMPEIL, ancien Président de notre District et ancien membre du Conseil de Ligue

Mr Geoffroy GLAZIOU, Commissaire aux comptes

Je présente également les excuses

- Mr Lionel CHAUVIN, Président du Conseil Départemental
- Mr Pascal PARENT, membre du Comex et Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes
- Mr Lilian JURY, Président Délégué de la Ligue Auvergne Rhône Alpes
- Mr Thierry CHARBONNEL, Président du District du Cantal
- Mr Laurent LERAT, nouveau Président du District de la Haute Loire qui a son Assemblée ce même jour.

Je terminerai les remerciements en vous les adressant, Présidentes, Présidents ou représentants des clubs qui une fois de plus, prenaient sur votre temps pour assister à notre Assemblée Générale d'Automne.

Cette Assemblée financière, prévue par nos statuts, peut paraître contraignante, mais votre présence nombreuse prouve l'intérêt que vous portez à notre football départemental.

Je ne voudrais pas commencer mon discours sans vous demander, comme il est de coutume, d'observer un moment de recueillement et d'avoir une pensée pour tous les serveurs du football de notre département qui nous ont quitté au cours de ces derniers mois, ainsi qu'à celles et ceux qui sont confrontés aux douloureuses épreuves de la maladie, mais aussi à ceux qui sont victimes de guerre, et de catastrophe qui sont au cœur de l'actualité ces derniers jours.

Tout d'abord, au niveau international, nos différentes sélections ont connu des fortunes diverses, alimentant de nombreuses critiques sur le football français. Quand on regarde globalement ces résultats, que ce soit en jeunes, féminines ou masculins, de nombreuses fédérations nous envient.

Quant à notre football départemental, la saison a débuté avec des difficultés informatiques pour vous les clubs mais aussi pour nous

Les messageries des clubs

Les désignations d'arbitres et bien d'autres sujets.

Même si depuis une amélioration s'est faite sentir, souhaitons que tout rentre dans l'ordre rapidement ;

Concernant notre nombre de licenciés, nous constatons une stabilité de nos effectifs à la date du 23 novembre 2024

J'en profite pour rappeler à tous que pour participer à une rencontre ou à un plateau jeunes, tout joueur doit avoir une licence. Il est en de même, pour les encadrants, éducateurs et dirigeants.

Il est de votre devoir, en tant que Président ou secrétaire de club de faire appliquer cette règle.

Cette assemblée d'automne est un moment particulier puisqu'elle nous permet de vous présenter le compte de résultats et le bilan financier de la saison 2023/2024.

Je laisserai bien évidemment le soin à notre trésorier Gérald CHARBONNEL et notre Directrice de vous les commenter et si besoin de vous fournir les explications.

Nous vous informerons également sur les aides que le District vous apportera durant la saison.

Il y aura également un vœu de l'U.S. MENAT et une proposition de modification des règlements émanant de la Commission des Championnats Seniors et Coupes où vous aurez à vous prononcer.

Comme vous le savez, 2024 est une année olympique et à chaque olympiade a lieu les élections pour le renouvellement des Districts, des Ligues, et bien évidemment celle de la Présidence de la Fédération Française de Football.

Concernant les 91 Districts, ceux-ci ont élu leurs représentants

Au niveau des Ligues, 2 sur 22, vont se prononcer prochainement.

A cette occasion, je tiens évidemment à féliciter chaleureusement Pascal Parent, notre Président de Ligue, brillamment réélu lors de l'Assemblée Générale du 27 octobre dernier.

Puis viendra l'élection du Président de la Fédération Française de Football qui se déroulera le mardi 10 et mercredi 11 décembre de manière électronique.

Ce sera une première pour vous car tous les clubs amateurs du territoire auront à se prononcer pour cette nouvelle gouvernance et je compte évidemment sur vous tous, Présidents de club pour votre mobilisation afin de pérenniser notre football de base.

2 listes se présenteront à vos suffrages

L'une conduite par Monsieur Pierre Samsanoff - ancien directeur général de la Ligue du football amateur et ancien directeur adjoint de la FFF, et l'autre par Monsieur Philippe DIALLO (actuel Président) qui a repris depuis 18 mois la Fédération Française de Football

Le Président actuel de la Fédération Française de Football souhaite pour les 4 années à venir un plan d'engagement sociétal qui doit être au centre de nos missions, nous District et vous clubs.

Notre football est le reflet de notre société et ne peut être responsable de tous les maux que l'on vit au quotidien, même si nous avons tous une part de responsabilité.

Les 3 axes de Mr DIALLO sont

- Le développement de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle, de la mixité.
- La lutte sous toutes ses formes contre la violence et discrimination.
- Relever les défis environnementaux

L'aboutissement de ce plan se fera par un engagement de tous, clubs, instances

De plus, sur la liste de Mr Philippe DIALLO, nous avons la chance d'avoir Pascal PARENT, notre Président de Ligue, ce qui est un atout important pour notre District.

Avant d'aborder notre sujet principal, les finances et de laisser la parole à nos experts, je voudrai remercier nos techniciens (Fabien, Morgan, Sébastien et Adrien) pour l'immense travail effectué auprès des clubs et notamment les plus jeunes.

Merci également à nos 2 secrétaires, Sylvie et Angélique pour leur sérieux et leur disponibilité et bien évidemment Laurence Dalle, notre Directrice toujours disponible pour vous accompagner.

Je n'oublierai pas l'ensemble des bénévoles qui m'accompagnent au sein du District que ce soit pour le Comité de Direction et les Commissions.

Merci également à nos partenaires

- **Le Conseil Départemental**
- **Le Crédit Agricole Centre France**
- **Intermarché le Cendre**
- **Numéros 10**
- **Projets Gagnants**

Enfin merci à vous tous bénévoles auprès de vos clubs pour votre engagement pour le travail effectué.

Je vous souhaite à tous une bonne saison 2024/2025 et je vous présente avec un peu d'avance de bonnes fêtes de fin d'années et mes meilleurs vœux pour 2025 ainsi qu'à vos proches.

Je vous remercie de votre écoute

COMPTE RENDU FINANCIER par Mr Gérald CHARBONNEL

TRESORIER

Les comptes financiers, clos au 30 juin 2024, sont présentés à l'Assemblée Générale par Mr Gérald CHARBONNEL – Trésorier du District.

COMPTE DE RESULTATS

Mr Gérald CHARBONNEL, trésorier, commente le bilan et le compte de résultat de la saison 2023/2024 qui fait apparaître un excédent de 64 271 €.

Concernant les charges, le trésorier explique les différences importantes par rapport à la saison dernière comme :

- les salaires où la diminution enregistrée est due au salaire de Mme CHANAL qui étant en formation, a été pris en grande partie par TRANSITION PRO.
- Une augmentation sur les impôts suite au paiement de la taxe d'habitation pour le District.
- L'apparition de la participation au salaire pour l'ambassadeur en arbitrage
- Très forte augmentation des charges de co-propriétés

Le trésorier fait part également de la location de salles qui permet une recette importante mais informe l'Assemblée Générale qu'à compter de la saison prochaine, suite à l'arrêt de la location pour l'école de kinésiologie du sport, ces recettes seront en nette diminution.

Le Comité de Direction ayant décidé de solder la provision de l'Opération Football en Zone urbaine, Mr Gérald CHARBONNEL informe les membres de l'Assemblée Générale que cette somme sera attribuée pour le financement des formations « premiers secours » qui vont être obligatoires pour l'ensemble des arbitres, et l'opération mini-buts.

BILAN

Mr Gérald CHARBONNEL poursuit en commentant le bilan qui est une photographie du patrimoine du District.

Actif

avec

- les valeurs immobilisées (le 1^{er} étage du bâtiment que le District a acheté, les travaux, le matériel de bureau, l'informatique, le véhicule, etc...) l'actif circulant (en-cours clubs débiteurs et créditeurs), les produits et subventions à recevoir.
- Comptes de régularisation, à savoir les charges constatées d'avance,
- la Trésorerie

Passif

Les Fonds Associatifs qui se composent de 4 lignes

(fond de dotation - report à nouveau – subvention siège District et véhicule – provision pour litige prud'hommale)

Les Dettes qui correspondent à certaines charges qui ne sont pas finies d'être payées au 30 juin 2024 comme les charges sociales du 2^{ème} trimestre par exemple, l'emprunt bancaire, la provision pour congés payés, impôts, taxes à payer

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance et autres charges à payer

La provision pour litige prud'hommal est maintenue suite à la décision de faire appel.

Mr CHARBONNEL termine en proposant à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent de 64 271 euros enregistré sur l'exercice 2023-2024 au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale des Clubs adopte cette disposition à l'unanimité.

Mr Philippe AMADUBLE remercie Mr Gérald CHARBONNEL pour son intervention.

CHARGES		2023/2024	2022/2023	VARIATION
Salaires		168 303	171 546	-3 243
Charges sur les salaires		63 039	57 976	5 063
Congés payés et charges sur congés payés		-1691	4 809	-6 500
Impôts		11 978	8 311	3 667
Téléphone-Correspondance		6 605	7 476	-871
Fournitures de bureau		14 343	14 361	-18
Entretien, Réparation, Maintenance, petit matériel		1 668	1 624	44
Récompenses		5 574	2 237	3 337
Assurance		1 937	1 663	274
Honoraires		9 107	12 014	-2 907
Gestion des commissions		50 417	54 090	-3 673
	2023/2024	2022/2023		
<i>*Déplacem. Ad.,CTD et arbitres, Serv. Cl.</i>	11941	12977		
<i>* Comité de Direction</i>	6965	7040		
<i>* ANPDF</i>	1900	1100		
<i>* Commission des arbitres</i>	3602	4488		
<i>* Commission sportive</i>	660	695		
<i>* Commission Technique + label Jeunes</i>	1562	162		
<i>* Commission Football Scolaire</i>	5808	3990		
<i>* Commission des Terrains</i>	659	2791		
<i>* Commission féminine</i>	3164	2611		
<i>* Commission Animation U10-U11</i>	80	689		
<i>* Commission Animation U6 à U9</i>	5881	4776		
<i>* Commission Challenge</i>	175	378		
<i>* Commission Foot Loisirs</i>	804	3534		
<i>* Commission Foot diversifié</i>	451	538		
<i>* Stages perfectionnement joueurs</i>	5347	7498		
<i>* Formation de cadres</i>	342	0		
<i>*Commission des jeunes</i>	1076	823		
	50 417	54090		
Participation frais ambassadeur arbitrage		6 309	0	6 309
Mise à disposition apprenti		8032	0	8 032
Frais d'utilisation véhicule District		3818	3 462	356
Location matériel		7750	5 294	2 456
Loyer ligue d'auvergne Rhône Alpes		6 000	6 000	0
Charges de co propriété		24 102	20 703	3 399
Annuaire		6 624	6 162	462
Livres arbitres		372	490	-118
Frais de délégation		11 437	8 949	2 488
Relations publiques		5 953	6 938	-985
Divers		0	252	-252
Frais financiers		1889	2 011	-122
Cotisations		1040	1 092	-52
Dotations aux amortissements		31 121	36 277	-5 156
Dotations aux provisions créances clubs douteuses		0	110	-110
EXCEDENT		64 271	41 790	22 481
TOTAUX		509 998	475637	

PRODUITS			2023/2024	2022/2023	VARIATION
Cotisations-Engagements			56 706	53 700	3 006
Subventions	2023/2024	22/2023	187 694	182 593	5 101
* ANS	17000	17500			
* Conseil Départemental	0	0			
* Ligue Auvergne Rhône Alpes	71378	67328			
* Fédération	96316	94765			
* Diverses (Crédit Agricole)	3 000	3000			
	187 694	182593			
Réclamations			980	350	630
Appel			1200	1 440	-240
Frais de gestion			18 600	18 480	120
Amendes dont			157 450	145 672	11 778
<i>avertissements</i>			79 630	72 280	7 350
<i>exclusions</i>			36 920	28 000	8 920
<i>Absence A.G.</i>			5 000	4 000	1 000
<i>1er Forfait - Forfait général - Forfait Coupe</i>			19 050	21 760	-2 710
<i>Statut de l'Arbitrage</i>			3 580	8 230	-4 650
<i>Amendes diverses</i>			8 786	7 774	1 012
<i>Amendes Foot Animation</i>			4 484	3 628	856
Autres recettes			5 920	7 970	-2 050
<i>Encarts Publicitaires</i>	0	2000			
* <i>Annuaire</i>	5 920	5970			
* <i>Ventes diverses</i>	0	0			
	5 920	7970			
Recettes manifestations organisées par le District			7 182	9 130	-1 948
Quote part subvention ramenée au résultat			3 565	5 804	-2 239
Produits divers et Locations de salles			15 900	10 840	5 060
Déplacements arbitres à la charge des clubs			1 998	1 837	161
Reprise provisions créances clubs			269	0	269
Solde opération ZU			19925	0	19 925
Participation stage arbitre en accéléré			0	0	0
Coupes et tournois du Puy de Dôme			11590	11 790	-200
Produits financiers			4 646	2 931	1 715
Transfert de charges			16 373	23 100	-6 727
* <i>Remboursements Divers</i>	10 184	14154			
* <i>Remboursements Indemnités journalières salariés</i>	6 189	8946			
	16 373	23100			
PERTE			0	0	0
TOTAUX			509 998	475 637	

ACTIF			PASSIF	
VALEURS IMMOBILISEES :			FONDS ASSOCIATIFS :	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Fonds de dotation	
CONSTRUCTIONS				
Valeur brute		489 240	Report à nouveau	484 609
Amortissements		-114 527	Subvention siège District	48 333
		399 991		
AGENCEMENTS DIVERS			Provision pour litige prud'homale	
Valeur brute		38 746		45 469
Amortissements		-17 620		
		24 201	DETTES :	
MATERIEL			Fournisseurs et comptes rattachés	
Valeur brute		2 794		23 437
Amortissements		-2527		
		429	Emprunt bancaire	
MATERIEL DE BUREAU ET D'INFORMATIQUE			Provision des congés payés	
Valeur brute		15 535		24 503
Amortissements		-14 884		Provision salaires à payer
		469		9 164
MOBILIER			Organismes sociaux à payer	
Valeur brute		21 971		11 199
Amortissements		-19 221		
		4 950	Impôts et taxes à payer	
VEHICULE				
Valeur brute		24 520		5 827
Amortissements		-24 520		
		0	COMPTES DE REGULARISATION :	
DEPÔT GARANTIE				
Valeur brute		41		
		41	Produits constatés d'avance	
ACTIF CIRCULANT :				
En-cours Clubs débiteur				
			25 195	
En-cours Clubs créditeur				
			-4 489	
Provision dépréciation des créances des clubs				
			-13 324	
Produits à recevoir F.F.F. et autres partenaires				
			6 116	
Subventions et produits divers à recevoir				
			8 720	
COMPTES DE REGULARISATION :				
Charges constatées d'avance				
			7 263	
TRESORERIE :				
	2022/2023	2023/2024	815 783	
Chèques à encaisser	14 362	52 410		
Caisse	1 394	413		
Compte-courant Crédit Agricole	311 935	415 592		
Livrets	252 734	257 126		
Compte à terme	105 000	90 000		
Intérêts à recevoir	974	242		
	686 399	815 783	EXCEDENT DE LA PERIODE	
			64 271	
TOTAL ACTIF			TOTAL PASSIF	
			1 198 473	
			1 198 473	

RAPPORT de Mr Geoffroy GLAZIOU – Commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du District du Puy de Dôme de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du Commissaire aux compte relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code du Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont parti sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport financier et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres ne nous ayant pas été communiqué à ce jour, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de sa sincérité et de sa concordance avec les comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport spécial

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612.6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article R.612.7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code du commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024, les membres du Comité de Direction ont renoncé au profit de votre association au remboursement de leurs frais kilométriques.

Vote sur les comptes financiers

Les comptes financiers clos au 30 juin 2024 sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Vœu de l'U.S. MENAT NEUF EGLISE

Mme Laurence DALLE informe que le club de l'U.S. MENAT NEUF EGLISE est absent mais que ce vœu sera quand même voté en Assemblée Générale.

Elle poursuit en mentionnant le vœu, à savoir « *Pourquoi à l'heure de la dématérialisation – on nous oblige à payer 3 annuaires alors que tout est consultable sur le net* »

Le Comité de Direction – réuni le 4 novembre 2024 – a émis un avis défavorable à ce vœu et a désigné Mr Christian HOMETTE – secrétaire Général – du District pour expliquer la position du Comité de Direction.

En premier lieu, 3 annuaires sont nécessaires pour le Président, le secrétaire et l'entraîneur.

De plus, l'annuaire permet d'avoir les coordonnées des arbitres et des clubs rapidement car souvent sur internet, les responsables des clubs ont coché la case « non diffusable » pour leurs coordonnées et cela devient compliqué de les joindre.

L'annuaire permet également d'avoir les règlements lorsque certaines questions règlementaires se posent le jour de la rencontre.

Concernant le coût des annuaires, le District n'a pas augmenté le prix et prend à sa charge la différence.

Mme Laurence DALLE communique les instructions nécessaires au bon déroulement du vote à bulletin secret.

4 scrutateurs sont choisis pour constituer le bureau de vote : Mme Sandrine CAMBRAYE (Présidente du club CLT TOUTES NATIONALITES) – Mme Florence RAMPAL (dirigeante de l'A.L. GLAINE MONTAIGUT) – Mr Alexandre REVIRON (arbitre officiel) – Mr Gérard BARRIER (Dirigeant du F.C. PERIGNAT)

Une interruption dans le déroulement de la réunion est rendue indispensable pour permettre à chaque club présent de voter et procéder ensuite au dépouillement.

MODIFICATIONS REGLEMENTS

COMMISSION DES CHAMPIONNATS SENIORS ET COUPES

Mr Thierry BAPT – Président de la Commission des Championnats Seniors et Coupes - présente à l'Assemblée Générale un projet émis par sa Commission - de restructuration du championnat Seniors Départemental 5 pour la saison 2025/2026 et validé par le Comité de Direction du 4 novembre 2025.

A l'heure actuelle, 40 équipes réparties dans 4 poules composent le championnat Seniors D5.

Pour la saison 2025-2026, afin d'éviter que des poules se retrouvent avec de nombreux forfaits généraux, le championnat Seniors D5 pourrait se dérouler de la manière suivante

- Une 1ère phase avec 8 poules de 5 équipes (si nous restons sur 40 équipes engagées) sur 8 journées aller-retour
- A la fin de cette 1ère phase, les 2 premiers de chaque poule + les 4 meilleurs 3ème (soit 20 équipes) seraient en D5 Accession pour la 2ème phase et les autres équipes en D5 promotion.
- Fin de saison, en fonction des descentes de Régional 3 les 4 premiers + les meilleurs seconds accèderaient à la D4.

Possibilité d'engager une autre équipe sur le 2ème phase en D5 – Promotion

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Ces modifications aux règlements sont votées à la majorité (6 clubs contre – 14 clubs qui s'abstiennent) et prendra effet au 1^{er} juillet 2025.

**Allocution de Mr Guy POITEVIN
Président du District de l'Allier
Membre du Conseil de Ligue**

Mr Guy POITEVIN exprime tout son plaisir d'être présent dans le District du Puy de Dôme.

Il fait part des excuses de Mr Pascal PARENT – Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes et de Mr Lilian JURY – Président délégué de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Il félicite Mr Pascal PARENT pour sa ré élection à la présidence de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Il poursuit en incitant les clubs à participer au vote pour l'élection du Comex de la Fédération Française de Football les 10 et 11 décembre 2024.

Les 4 Districts ex-auvergne restent très soudés.

Il remercie l'ensemble des clubs pour leur investissement.

Allocution de Mr Serge CHARRET

Mr Serge CHARRET fait part de sa satisfaction d'être présent à cette Assemblée Générale qui lui permet de souligner l'engagement très fort des bénévoles des clubs.

Il poursuit en mentionnant les excellentes relations qu'il entretient avec le Président du District – Philippe AMADUBLE et la Directrice – Laurence DALLE.

Il revient sur le partenariat du Crédit Agricole avec la Fédération Française de Football, qui met notamment l'accent sur le football amateur, qui est le socle de l'engagement du Crédit Agricole depuis bientôt 50 ans mais également les partenariats avec l'Equipe de France masculine, l'Equipe de France féminine, la Sélection nationale Espoirs, la Coupe de France, la Coupe de France féminine et la Coupe Gambardella-Crédit Agricole.

Sur le Label Jeunes, le Crédit Agricole reste également très présent avec une très belle dotation pour les clubs labélisés en matériel.

Il remercie les membres présents à cette Assemblée pour leur écoute.

**RESULTATS DES ELECTIONS DE LA DELEGATION
DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE DISTRICT
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE**

Sont élus délégués titulaires

1. **Thierry BAPT : 541 voix- Elu**
2. **Cyril BARTHELEMY : 541voix- Elu**

3. Jacques BOURDAROT : 541 voix- Elu
4. Jean-François CERRALBO – 541 voix - Elu
5. Jean-Paul CHASTAGNIER : 541 voix - Elu
6. Christian HOMETTE : 541 voix- Elu
7. Yves MAIGNOL : 541 voix- Elu
8. Anthony ARCHIMBAUD : 539 voix- Elu

Sont élus délégués suppléants

9. François BOURGNE : 535 voix – Elu
10. Charlène MATHIEU : 535 voix – Elue
11. Gil NORA : 533 voix – Elu

RESULTATS DU VOTE POUR LE VŒU DE L'U.S. MENAT NEUF EGLISE

Mme Laurence DALLE - proclame les résultats du vote pour le vœu de l'U.S MENAT NEUF EGLISE par l'Assemblée Générale

Total des voix exprimées : **542**

Total des voix en faveur du vœu : **184**

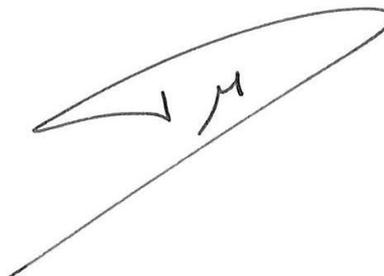
Total des voix contre le vœu : **358**

Le vœu de l'U.S. MENAT n'est pas adopté à la majorité (66 %)

Mr Philippe AMADUBLE clôt l'Assemblée Générale en remerciant tous les clubs de leur confiance et de leur présence.

Le Président : Philippe AMADUBLE

La Directrice : Laurence DALLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Amaduble', written in a cursive style.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurence Dalle', written in a cursive style.